**AVIS PUBLIC**

ADOPTION PRÉVUE DU RÈGLEMENT 18-489

**AYANT POUR OBJET UNE DÉPENSE DE 383 000 $ POUR L’ACQUISITION D’UN CAMION-CITERNE, L’AFFECTATION DE SOLDE DU RÈGLEMENT D’EMPRUNT FERMÉ (10-398) ET L’APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ**

**AVIS AUX CITOYENS ET CITOYENNES de la Ville de Chapais,** qu’unavis publicest par la présente donnée par la soussignée, Mariève Bernier, directrice générale et greffière de la Ville de Chapais de ce qui suit :

1. Un avis de motion a été déposé lors d’une séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 30 avril 2018 visant la présentation et l’adoption du projet de règlement 18-489 concernant une dépense 383 000$ pour l’acquisition du camion-citerne, et l’affectation de solde du règlement d’emprunt fermé 10-398 et l’appropriation du surplus accumulé. ;
2. L’adoption définitive du *Règlement n° 18-489 concernant une dépense 383 000$ pour l’acquisition du camion-citerne, et l’affectation de solde du règlement d’emprunt fermé 10-398 et l’appropriation du surplus accumulé* est prévue à la séance régulière du conseil municipal qui aura lieu :

* Le mardi 15 mai 2018 (à compter de 19 h 00) à la salle du conseil municipal de l’hôtel de ville situé au 145, boulevard Springer.

DONNÉ À CHAPAIS, ce 7ième jour du mois de mai 2018.

Mariève Bernier

Directrice générale et greffière